

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DE 1947

Chers OMs,

L'année 1946 marque une date très importante dans l'histoire de la Radio-amateur belge. En effet, c'est en 1946 que fut réalisée le regroupement total de toutes les forces de l'amateurisme, regroupement qui s'est traduit par la création de l'U.B.A. dont l'existence de fait a été finalement entérinée par les Assemblées générales de l'ancien R. B. en date du 23 novembre, de l'ancien V.R.B. en date du 15 décembre et enfin de l'ancienne F.E.B. en date du 25 janvier 1947.

L'année 1946 a été caractérisée aussi par une refonte de la réglementation des stations d'émission d'amateurs. Une nouvelle réglementation, plus libérale, devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1947. Bien que retardée, elle n'en est pas moins imminente.

Comme c'est la question qui nous tient le plus à cœur et pour cause, je vous en parlerai en premier lieu, bien que cela soit l'inverse de l'ordre logique que devrait suivre tout exposé annuel qui se respecte.

Où en sommes-nous ? L'année dernière, à pareille époque, nos licences d'avant-guerre venaient d'être brutalement supprimées. Dans aucun autre pays on n'agit avec autant de désinvolture à l'égard des amateurs.

Depuis, non seulement nos anciennes licences ont été rétablies, mais encore nous avons la certitude que notre statut sera amélioré à très bref délai.

Que comportera la nouvelle réglementation ?

Bien que nous soyons entre nous, les déclarations que je suis en mesure de vous faire prendraient un certain caractère officiel; de plus, il se trouvera toujours, hélas, l'un ou l'autre imbécile, qui embouchera son microtoire et colportera avec des amplifications inédites et imprévues ce que je vous dirais, de sorte qu'en très peu de temps le monde entier serait au courant de ce qui n'est pas encore officiel chez nous. Ce serait une incorrection vis-à-vis du Cabinet du Ministre; aussi je m'abstiendrai de vous donner des précisions.